



Non paiement de l'acompte sur salaire

Par **nightman333**, le **25/08/2010** à **03:20**

Bonjour,

j'ai été engagé le 5 juillet 2010 en CDI dans un grand groupe , il y a trois semaine , j'ai demandé une avance sur salaire que je n'ai toujours pas reçu , j' ai contacté à plusieurs reprises seul et avec l'aide de mon supérieur hiérarchique et celui de son responsable à lui , au centre de paris les responsables direct (comptabilité et service du personnel) sans jamais obtenir de résultats voir même d'explications

- 1 - quels sont mes droit et que rique le groupe
- 2 - finissant ma période d'essai le 5 septembre , peuvent ils rompre cette période d'essai dans le cas ou une action serait portée contre eux (fisc par exemple) ?
- 3 - dans le cas ou sur mon buletin de salaire il y ai noté l'avance , que sur le salaire l'avance y soit enlevé mais sans que je n' ai rien reçu ? quelles sont mes possibilités ?

Merci infiniment à tous et toutes

Amicalement

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **08:38**

Bonjour,

Si vous êtes payé mensuellement, vous avez effectivement droit à un acompte mais pas forcément à une avance...